



Information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers

Direction Départementale des Territoires de la Drôme

Communes de Pierrelatte et de Saint Paul-trois-châteaux

Plan de zonage réglementaire PPRt "Soderec International"

Cartographie (*) annexée à l'arrêté modificatif n° 2014289-0010 du 16 octobre 2014

* Le recours à la fiche synthétique descriptive est indispensable pour pouvoir interpréter cette carte.

LEGENDE



Zonage réglementaire

- Zone d'interdiction stricte R
- Zone d'autorisation limitée sous conditions B1
- Zone d'autorisation limitée sous conditions B2
- Zone de recommandation v
- Zone grisée

Périmètre d'exposition aux risques

- Limites du périmètre d'exposition aux risques

Éléments de repérage

- Bâtiments d'activités
- Habitats, bureaux
- Limite de commune

